

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Actes Réglementaires

**Décret n°2025-071 du 02 juin 2025 /pm/
portant création d'une réserve naturelle
de faune sauvage au Trarza**

Article premier. Est créée, à l'intérieur des limites territoriales de la wilaya du Trarza, en application des dispositions de l'article 17 de la loi n°2018-041 du 05 décembre 2018, relative à la chasse et à la gestion de la faune, une réserve naturelle de faune sauvage, dénommée «Réserve Naturelle de la Faune Sauvage du Trarza ».

Article 2 : Sont exclus du champ territorial de la Réserve :

- Les Infrastructures et zones d'aménagements publics ;
- Les zones de propriétés privées ;
- Les sites et zones à caractère économique spécifique ;

- Les sites et zones militaires et de sécurité ;
- Les sites archéologiques, et les zones d'intérêt géologique ;
- Les sites et zones écologiques pouvant faire l'objet d'une protection spéciale ;
- Les cimetières et lieux sacrés ;
- Les sites à vocation touristique.

Article 3 : L'objectif principal de la Réserve est d'instaurer un modèle à suivre en matière de préservation de la faune sauvage, une chasse durable et prenant en compte l'importance de la réintroduction d'espèces animales sauvages rares ou en voie d'extinction, et créant des espaces et des conditions propices à la réintroduction, à la régénération, à la conservation et au développement de la faune sauvage, de son écosystème et de ses habitats naturels.

Article 4 : Les coordonnées géographiques des territoires de la Réserve seront déterminées par arrêté conjoint des ministres chargés de la faune sauvage, de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Article 5 : Sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment la loi n° 2018-041 du 05 décembre 2018 relative à la chasse et à la gestion de la faune, et ses textes d'application, la gestion de la Réserve est déléguée à la Fondation Sheikh Mohamed Ben Butti Al Hamed , pour une durée de vingt-cinq (25) ans, renouvelable.

Article 6 : En conformité avec les textes en vigueur, un cahier des charges, qui précisera les conditions et les modalités de gestion de la Réserve, sera établi et signé par le représentant, de la Fondation Sheikh Mohamed Ben Butti Al Hamed , d'une part, et le Ministère chargé de l'Environnement, d'autre part.

Ce cahier des charges précisera, notamment, les points suivants :

- Gérer toutes les affaires de la Réserve, au regard de tous les aspects administratifs et d'emploi ;
- Prendre toutes les mesures de protection, de contrôle et de surveillance, en vue de réaliser les objectifs escomptés par la création de la Réserve ;
- Faire respecter les conditions et exigences pour accéder à la Réserve, y rester et en sortir ;
- Veiller au respect des conditions et exigences de la pratique d'une chasse durable et, déterminer, à cette fin, les conditions de l'usage des services de la Réserve ;
- Veiller au respect des conditions et restrictions relatives à l'introduction, à l'utilisation, à la garde et à l'entreposage des armes de chasse autorisées par l'Etat Mauritanien, et ce conformément à la législation en vigueur ;
- Favoriser la création des fermes, mettre en place des infrastructures ou équipements, pour élevage en captivité des animaux, leur libération dans la nature, leurs soins, ou tout autre dispositif nécessaire pour la réalisation des objectifs de la Réserve.

Article 7 : Est créé un comité de coordination, de supervision et de suivi de la gestion de la Réserve. Un arrêté du Ministre chargé de la faune sauvage précisera les missions de ce comité et fixera sa composition, son organisation et son fonctionnement.

Article 8 : La Fondation Sheikh Mohamed Ben Butti Al Hamed jouit à l'intérieur de la Réserve, pour toute la durée de la délégation de gestion, du privilège de chasse durable qui s'applique à toutes les espèces de faune sauvage en liberté dans la Réserve. Toutefois, le Ministre chargé de la faune sauvage peut, pour des raisons de préservation des espèces, interdire, pour une

durée déterminée, la chasse d'une ou de plusieurs espèces.

Article 9 : Aucune tierce personne, physique ou morale, n'est autorisée à intervenir dans la gestion de la Réserve ou de ses équipements et infrastructures, que par une autorisation préalable de la Fondation Sheikh Mohamed Ben Butti Al Hamed, en coordination avec le Ministre chargé de la faune sauvage.

Article 10 : Nonobstant les dispositions de l'article 9 du présent décret, les fonctionnaires de la police environnementale accèdent à la réserve pour y assurer leur mission conformément à la réglementation en vigueur. De même, les personnes investies des missions d'inspection sanitaire ou de recherche scientifique accèdent à la réserve sur présentation d'une autorisation signée par le Ministre chargé de la faune sauvage.

Article 11 : Le présent décret prend effet à partir de la date de signature du cahier des charges.

Article 12 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 13 : Les Ministres de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Intérieur, de la Promotion, de la Décentralisation et du Développement Local, du Commerce, et du Tourisme, et de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Le Premier Ministre

El Moctar OULD DJAY

La Ministre de l'Environnement et du
Développement Durable

Messouda Baham Mohamed LAGHDAF

Le Ministre de l'intérieur, de la Promotion
de la Décentralisation et du Développement
Local

**Mohamed Ahmed Ould MOHAMED
LEMINE**

La Ministre du Commerce et du Tourisme

Zeinebou MINT AHMEDNAH

Le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme
et de l'Aménagement du Territoire

Mamoudou Mamadou NIANG

III- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

IV- ANNONCES

Avis de dissolution et de liquidation

Fait à Nouakchott le 31 décembre 2024

La Société SOCIETE MILLER MAURITANIEA
– SA.

Société du Commerce de Nouakchott sous les
numéros 3335(chronologique) et 109416
(analytique), en date du 05/11/2020, a été dissoute
et mise liquidation par décision de l'associé
unique en date du 31/12/2024.

Ladite société étant dissoute et mise en
liquidation, tout intéressé est invité à contacter le
liquidateur de la Société, M. Dah KHLIL, ou
numéro +222 22 43 99 35.

N° FA 010000241411202204884

En date du : 08/12/2022

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de
la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux
associations, aux fondations et aux réseaux.
Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la
synthèse, des affaires politiques et des libertés
publiques, délivre par le présent document, aux
personnes concernées ci-dessous le récépissé
définitif spécifique à l'association dénommé (e) :
Association Alliance pour le Développement,
l'Enfance, la Femme et l'Environnement, que
caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : Non Lucratif.

Couverture géographique nationale : Wilaya 1
Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord,
wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4
Guidimagha, wilaya 5 Dakhlet Nouadhibou,
wilaya 6 Trarza, wilaya 7 Brakna, wilaya 8
Gorgol, wilaya 9 Assaba, wilaya 10 Hodh El
Gharbi, wilaya 11 Hodh El Gharbi.

Siège Association : Tévragh Zeina

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie.

Domaine secondaire : 1 : Formation, sensibilisation et insertion. 2 : Accès à la santé. 3 : Eradication de la pauvreté.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : Malick N'Diaye Ball

Secrétaire générale : Mamadou Oumar Ball

Trésorier (e) : Djeinaba Ibrahima Gako

Autorisée depuis le 29/01/2004

N°FA 010000310805202510801

En date du : 20/05/2025

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. ELBOU ELVADEL, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernés ci-dessus le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : Association pour la Promotion Culturelle et de Développement : que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : Développement à la base

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri, wilaya 5 Tiris Zemmour, wilaya 6 Guidimakha, wilaya 7 Tagant, wilaya 8, Dakhlet Nouadhibou, wilaya 9 Adrar, wilaya 10 Trarza, wilaya 11 Brakna, wilaya 12 Gorgol, wilaya 13 Assaba, wilaya 14 Hodh El Gharbi, wilaya 15 Hodh Chargui.

Siège Association : Kaédi

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables, culture et sport.

Domaine secondaire : 1 : Lutte contre le changement climatique. 2 : Réduction des inégalités. 3. Lutte contre la faim.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : Aboubacar Kalidou Diack

Secrétaire générale : Abdoulaye Bocar Welé

Trésorier (e) : Ousmane Alpha Ba

N°FA 010000300805202510803

En date du : 12/05/2025

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. ELBOU ELVADEL, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernés ci-dessus le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : Association Union pour le Développement Economique et Social : que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : Développement Local

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri, wilaya 5 Tiris Zemmour, wilaya 6 Guidimakha, wilaya 7 Tagant, wilaya 8, Dakhlet Nouadhibou, wilaya 9 Adrar, wilaya 10 Trarza, wilaya 11 Brakna, wilaya 12 Gorgol, wilaya 13 Assaba, wilaya 14 Hodh El Gharbi, wilaya 15 Hodh Chargui.

Siège Association : Sebkhla – Nouakchott Ouest

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : REDUIRE LES INEGALITES DANS LES PAYS ET D'UN PAYS A L'AURE.

Domaine secondaire : 1 : Villes et communautés durables. 2 : Réduction des inégalités. 3 : Eradication de la pauvreté.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : Abou Demba Gueye

Secrétaire générale : Abdel Jelil Seydi N'Guira Dieng

Trésorier (e) : Djeinaba Amadou Ba

N°FA 010000210706202408759

En date du : 22/05/2025

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. ELBOU ELVADEL, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernés ci-dessus le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : STOP POVERTY : que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : Lutter contre la Pauvreté Par Appui au Développement Socio-Economique

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri,

wilaya 5 Tiris Zemmour, wilaya 6 Guidimakha, wilaya 7 Tagant, wilaya 8, Dakhlet Nouadhibou, wilaya 9 Adrar, wilaya 10 Trarza, wilaya 11 Brakna, wilaya 12 Gorgol, wilaya 13 Assaba, wilaya 14 Hodh El Gharbi, wilaya 15 HodhChargui.

Siège Association : Néma

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : ELIMINER LA PAUVRETE, SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE.

Domaine secondaire : 1 : Accès à la santé. 2 : Lutte contre la faim. 3 : Eradication de la pauvreté.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : Didde O/ Mohamed Abdoullah

Secrétaire générale : Minetou Ahmedou Khalil

Trésorier (e) : Néma ould Mohamed Vadel

N° FA 010000242207202408964

En date du : 23/07/2024

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : Association mauritanienne pour la sauvegarde de l'éducation de la fille, que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : Buts de l'Association – Eduquer la fille mauritanienne afin qu'elle puisse poursuivre aisément ses études jusqu'aux études universitaires sans les entraves socio-culturelles qui sont à l'origine de la sa no scolarisation et de sa déscolarisation – Contribuer à l'éducation dans son ensemble c'est-à-dire socio culturelles ; économique ; l'éducation sexuelle, le développement personnel et l'autonomisation de la femme etc. l'association est non gouvernementale.

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri, wilaya 5 Tiris Zemmour, wilaya 6 Guidimagha, wilaya 7 Tagant, wilaya 8 Dakhlet Nouadhibou, wilaya 9 Adrar, wilaya 10 Trarza, wilaya 11 Brakna, wilaya 12 Gorgol, wilaya 13 Assaba, wilaya 14 Hodh El Gharbi, wilaya 15 Hodh Chargui.

Siège Association : Nouakchott

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie.

Domaine secondaire : 1 : Formation, sensibilisation et insertion. 2 : Accès à une éducation de qualité. 3 : Accès à la santé.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : Khadijéto Setembéré Diagana

Secrétaire générale : Aïchéto Sambara Camara

Trésorier (e) : Mama Sira Hadya Tandia

N° FA 010000321511202209077

En date du : 14/08/2024

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : Association mauritanienne pour le développement durable, que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : la conservation et la protection de l'environnement. La gestion durable des écosystèmes. Le renforcement des capacités des organisations communautaire de base (OCB)

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri, wilaya 5 Tiris Zemmour, wilaya 6 Guidimagha, wilaya 7 Tagant, wilaya 8 Dakhlet Nouadhibou, wilaya 9 Adrar, wilaya 10 Trarza, wilaya 11 Brakna, wilaya 12 Gorgol, wilaya 13 Assaba, wilaya 14 Hodh El Gharbi, wilaya 15 Hodh Chargui.

Siège Association : Toujounine

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : Etablir les modes de consommation et de production durables.

Domaine secondaire : 1 : Formation, sensibilisation et insertion. 2. Lutte contre le changement climatique. 3. Viles et communautés durables.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : Lemhaba Youssouf El Welid

Secrétaire générale : Samba Amadou Diarra

Trésorier (e) : Sidi Babe Glaïbé

Autorisé depuis, le ; 11/11/2012

N° FA 010000282008202409112

En date du : 20/08/2024

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : La tente mauritanienne pour la paix et l'éducation et le développement Kassam, que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : combattre l'alphabétisation, promouvoir la formation et l'entrepreneuriat des jeunes et les femmes combattre les différentes formes de violences promouvoir la culture et la citoyenneté
Couverture géographique nationale : Wilaya 1 : Nouakchott Sud, wilaya 2 : Nouakchott Ouest.

Siège Association : Nouakchott Sud

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Domaine secondaire : 1 : Formation, sensibilisation et insertion. 2 : Justice et paix. 3 : Eradication de la pauvreté.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : El Id Chouaïb Hamady

Secrétaire générale : Habiaba Zaki Dieng

Trésorier (e) : Youssef Cheikh Beïlil

N° FA 010000230611202307335

En date du : 08/11/2023

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : Action contre le Sida, le paludisme et les pandémies, que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : Santé Transmissible

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri, wilaya 5 Tiris Zemmour, wilaya 6 Guidimagha, wilaya 7 Dakhlet Nouadhibou, wilaya 8 Adrar, wilaya 9 Trarza, wilaya 10 Brakna, wilaya 11 Gorgol, wilaya 12 Assaba, wilaya 13 Hodh El Gharbi, wilaya 14 Hodh Chargui.

Siège Association : Toujounine

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge.

Domaine secondaire : 1 : Campagne de sensibilisation. 2 : Accès à la santé. 3 : Eradication de la pauvreté.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : Fatimétou El Id Werzeg

Secrétaire générale : Bintou Wahbine Ousmane Ndiaye

Trésorier (e) : Mohamed Ahmed Mahmoud Maouloud

Autorisé depuis le, 18/01/2006

N° FA 010000241812202409868

En date du : 13/01/2025

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : Association solidarité pour le développement durable, que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : Développement

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 : Dakhlet Nouadhibou, wilaya 2 : Brakna, wilaya 3 : Gorgol.

Siège Association : Boghé-Brakna

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie.

Domaine secondaire : 1 : Formation, sensibilisation et insertion. 2 : Partenariats pour les objectifs mondiaux. 3 : Lutte contre la faim.

Composition du bureau exécutif :
Président (e) : Baba Moctar Barry
Secrétaire générale : Bandel Al Housseïne Sow
Trésorier (e) : Alassane Kalidou Diop

N° FA 010000250301202305547

En date du : 09/01/2023

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : Association pour la promotion et protection de la femme mauritanienne, que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : 1. Identifier, former et sensibiliser les femmes leaders d'associations, des jeunes filles et garçons. 2. Conduire des sessions d'éducation, sensibilisation, mobilisation sociale en faveur de l'élimination des MGF/VBG, la santé de la reproduction, en particulier ceux des femmes et des filles, 3. Conduire un paquet d'activités de renforcement des connaissances et de capacités liées aux droits et à l'élimination des MGF à des filles pour devenir des agents de changement social ; 4. Aider à la prise en charge des victimes à travers l'orientation vers les centres ou structures appropriées en cas de viol ou mariages d'enfants ; 5. Développer leurs capacités en micro entreprise pour conduite des AGR permettant de renforcer leur autonomisation économique ; 6. Lier des partenariats avec des réseaux / coalitions d'hommes et de garçons agissent activement pour l'élimination des MGF et du Mariage d' Enfants ; 7. Collecter des données sur la prévalence de la pratique des MGF/ME et documenter les bonnes pratiques dans ce domaine. 8. Travailler en étroite collaboration avec les services régionaux et en particulier les coordinations du MASEF qui assure le lead du programme

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Ouest, wilaya 2 Guidimagha, wilaya 3 Dakhlet Nouadhibou, wilaya 4 Trarza, wilaya 5 Brakna, wilaya 6, Gorgol, wilaya 7 Assaba,

wilaya 8, Nouakchott Nord, Wilaya 9 Nouakchott Sud.

Siège Association : Nouakchott

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles.

Domaine secondaire : 1 : formation, sensibilisation et insertion. 2 : Réductions des inégalités. 3 : Accès à la santé.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : Coumba Tidjany Ly

Secrétaire générale : Hawly Issa Thiam

Trésorier (e) : Aminata Oumar Kébé

N°FA 010000252704202510782

En date du : 06/05/2025

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. ELBOU ELVADEL, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessus le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : Association femmes Gorgol Pour le Développement : que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : 1- Promotion et Autonomisation des femmes
2- Encadrement et formation des filles en déperdition scolaire Les activités –couture – teinture – formation et transformation

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri, wilaya 5 Tiris Zemmour, wilaya 6 Guidimakha, wilaya 7 Tagant, wilaya 8, Dakhlet Nouadhibou, wilaya 9 Adrar, wilaya 10 Trarza, wilaya 11 Brakna, wilaya 12 Gorgol, wilaya 13 Assaba, wilaya 14 Hodh El Gharbi, wilaya 15 Hodh Chargui.

Siège Association : Kaédi

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : PARVENIR A L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES.

Domaine secondaire : 1 : Formation sensibilisation et insertion. 2 : Egalité entre les sexes. 3. Accès à une éducation de qualité.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : Sabbé Amadou Niang

Secrétaire générale : Zeinebou Mohamed Sidi Ely Mahmoud

Trésorier (e) : Djomera Cheikhna Tandia

N° FA 010000362002202510307

En date du : 20/02/2025

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : ONG Unis pour Eux Agir et Vivre avec l'Autisme, que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : Agir et Vivre avec l'Autisme.

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri, wilaya 5 TirisZemmour, wilaya 6 Guidimagha, wilaya 7 Tagant, wilaya 8 Dakhlet Nouadhibou, wilaya 9 Adrar, wilaya 10 Trarza, wilaya 11 Brakna, wilaya 12 Gorgol, wilaya 13 Assaba, wilaya 14 Hodh El Gharbi, wilaya 15 Hodh Chargui.

Siège Association : Nouakchott

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès à tous, à la Justice et Mettre en place, à tous niveaux des instructions efficaces, responsables et ouvertes.

Domaine secondaire : 1 : Villes et communautés durables. 2 : Accès à une éducation de qualité. 3 : Accès à la santé.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : Djimera Alimatou

Secrétaire générale : Mint Mohamed OuldMelada

Trésorier (e) : Djiméra Coura Dado

N° FA 010000212602202510383

En date du : 28/02/2025

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : DEDDE TULBAL YAAKAARE TODOMMAJI

(Association. Espoir de la Commune de Tokomadji), que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : DEVELOPPEMENT.

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri, wilaya 5 Tiris Zemmour, wilaya 6 Guidimagha, wilaya 7 Tagant, wilaya 8 Dakhlet Nouadhibou, wilaya 9 Adrar, wilaya 10 Trarza, wilaya 11 Brakna, wilaya 12 Gorgol, wilaya 13 Assaba, wilaya 14 Hodh El Gharbi, wilaya 15 Hodh Chargui.

Siège Association : Gourel Gobi

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE.

Domaine secondaire : 1 : Formation sensibilisation et insertion. 2 : Recours aux énergies renouvelables. 3 : Accès à une éducation de qualité.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : AMADOU DEMBA DIALLO

Secrétaire générale : MOHAMED HAROUNA DIALLO

Trésorier (e) : HOULEYE HAROUNA SOW

N° FA 010000233108202409179

En date du : 05/09/2024

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIALE DURABLE ET LA PROTECTION DE LA FAMILLE, que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : DEVELOPPEMENT SOCIAL.

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri, wilaya 5 Tiris Zemmour, wilaya 6 Guidimagha, wilaya 7 Tagant, wilaya 8 Dakhlet Nouadhibou,

wilaya 9 Adrar, wilaya 10 Trarza, wilaya 11 Brakna, wilaya 12 Gorgol, wilaya 13 Assaba, wilaya 14 Hodh El Gharbi, wilaya 15 HodhChargui.

Siège Association : Nouakchott

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE A TOUT AGE.

Domaine secondaire : 1 : Formation sensibilisation et insertion. 2 : Accès à une éducation de qualité. 3 : Accès à la santé.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : MAMADOU IBRAHIMA YALL

Secrétaire générale : AHMED ALIOU YALL

Trésorier (e) : FATIMATA ABDELLAHI DIALLO

N° FA 010000222201202510044

En date du : 23/01/2025

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : FEDDE YELLITAARE LAAW NOUADHIBOU (Association Progrès Law de Nouadhibou), que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : DEVELOPPEMENT.

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri, wilaya 5 Tiris Zemmour, wilaya 6 Guidimagha, wilaya 7 Tagant, wilaya 8 Dakhlet Nouadhibou, wilaya 9 Adrar, wilaya 10 Trarza, wilaya 11 Brakna, wilaya 12 Gorgol, wilaya 13 Assaba, wilaya 14 Hodh El Gharbi, wilaya 15 Hodh Chargui.

Siège Association : NOUADHIBOU

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA S2CURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET

PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE.

Domaine secondaire : 1 : Formation sensibilisation et insertion. 2 : Accès à une éducation de qualité. 3 : Accès à la santé.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : IBRAHIMA MAMADOU SY

Secrétaire générale : MARIATA AMADOU SY

Trésorier (e) : BINTA MOUSSA THIAM

N° FA 010000221903202510557

En date du : 24/03/2025

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé (e) : RIMBA DIERI POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : DEVELOPPEMENT DURABLE.

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri, wilaya 5 Tiris Zemmour, wilaya 6 Guidimagha, wilaya 7 Tagant, wilaya 8 Dakhlet Nouadhibou, wilaya 9 Adrar, wilaya 10 Trarza, wilaya 11 Brakna, wilaya 12 Gorgol, wilaya 13 Assaba, wilaya 14 Hodh El Gharbi, wilaya 15 Hodh Chargui.

Siège Association : Aéré Mbar

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA S2CURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE.

Domaine secondaire : 1 : Formation sensibilisation et insertion. 2 : Formations. 3 : Villes et communautés durables.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : HOULEUMATA NDIAYE DIENG

Secrétaire générale : AMADOU ABOU BA

Trésorier (e) : MARIAM NDIAYE DIENG

N° FA 010000211903202510531

En date du : 19/03/2025

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux associations, aux fondations et aux réseaux. Dahmane Ould Beyrouck, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous le récépissé définitif spécifique à l'association dénommée (e) : ASSOCIATION DES FEMMES UNIS POUR LE DEVELOPPEMENT, que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : DEVELOPPEMENT.

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Assaba, wilaya 2 Gorgol, wilaya 3 Brakna, wilaya 4 Trarza, wilaya 5 Nouakchott Ouest, wilaya 6 Nouakchott Nord, wilaya 7 Nouakchott Sud.

Siège Association : ELMINA

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : ELIMINER LA PAUVRETE, SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE.

Domaine secondaire : 1 : Eradication de la pauvreté. 2 : Lutte contre la faim. 3 : Accès à la santé.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : HALIMATOU MAMADOU LY

Secrétaire générale : HOULEYE ABOU DIA

Trésorier (e) : AISSATA IDRIS DIENG

N°FA 010000321111202409609

En date du : 24/04/2025

Récépissé Définitif

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 2021-004 du 10 Février 2021 relative aux

associations, aux fondations et aux réseaux. ELBOU ELVADEL, directeur général de la synthèse, des affaires politiques et des libertés publiques, délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessus le récépissé définitif spécifique à l'association dénommée (e) : Association des Journalistes de Mauritanie contre les violences faites aux femmes et aux filles : que caractérisent les indications suivantes :

Type : Association

But : Promouvoir un journalisme de qualité, Renforcer les capacités des journalistes sur les questions de droits humains Mutualiser les efforts des journalistes pour des productions sûres et vérifiées Soutenir les actions de la société civile pour Promouvoir les droits des femmes et des filles.

Couverture géographique nationale : Wilaya 1 Nouakchott Sud, wilaya 2 Nouakchott Nord, wilaya 3 Nouakchott Ouest, wilaya 4 Inchiri, wilaya 5 Tiris Zemmour, wilaya 6 Guidimakha, wilaya 7 Tagant, wilaya 8, Dakhlet Nouadhibou, wilaya 9 Adrar, wilaya 10 Trarza, wilaya 11 Brakna, wilaya 12 Gorgol, wilaya 13 Assaba, wilaya 14 Hodh El Gharbi, wilaya 15 Hodh Chargui.

Siège Association : Trvragh Zeina lot A40 F Nord

Les domaines d'intervention :

Domaine Principal : PARVENIR A L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES.

Domaine secondaire : 1 : La transparence et la bonne gouvernance. 2 : Justice et paix. 3. Réduction des inégalités.

Composition du bureau exécutif :

Président (e) : Aminetou Diallo Kane

Secrétaire générale : Duimbar Mamadou Kane

Trésorier (e) : Daha Mamadou Kane

DIVERS	BIMENSUEL Paraissant les 15 et 30 de chaque mois	ABONNEMENTS ET ACHAT AU NUMERO
Les annonces sont reçues au service du Journal Officiel L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.	POUR LES ABONNEMENTS ET ACHATS AU NUMERO S'adresser à la Direction de l'Edition du Journal Officiel jo@primature.gov.mr Les achats s'effectuent exclusivement au comptant, par chèque ou virement bancaire compte chèque postal n°391 Nouakchott	<u>Abonnement : un an /</u> Pour les sociétés..... 3000 N- UM Pour les Administrations 2000 N- UM Pour les personnes physiques 1000 N- UM Le prix d'une copie 50 N- UM
Edité par la Direction de l'Edition du Journal Officiel		
PREMIER MINISTERE		